

Vol. 12 (1937-1938), Avant-propos et Introduction

I. Avant-propos

L'objectif de la collection de «Documents diplomatiques suisses» est à la fois scientifique et pratique. Il s'agit, dans l'esprit de ceux qui en assument la responsabilité, de mettre à la disposition des chercheurs et des praticiens, les sources officielles utiles pour la reconstitution et pour la compréhension de l'histoire de la politique étrangère de la Suisse, d'un Etat neutre mais profondément impliqué dans le système politique international.

Placée sous le patronage de la Société Générale Suisse d'Histoire, l'entreprise a reçu l'appui du Département fédéral des Affaires étrangères¹ et le soutien financier du Fonds national suisse de la recherche scientifique. L'Association suisse de politique étrangère lui a apporté le témoignage de son intérêt. Une Commission nationale pour la publication de documents diplomatiques suisses, comprenant des représentants de tous les milieux concernés, assume la responsabilité de la publication. L'édition des 15 volumes prévus pour la période 1848—1945 est assurée par les divers Instituts d'histoire des Universités et Hautes Ecoles suisses: Bâle, Berne, Fribourg, Genève, Lausanne, Neuchâtel et Zurich, par le Bureau de la commission de publication et par les Archives fédérales. L'ordre de parution des volumes est fonction de l'avancement des travaux au sein de chacune de ces institutions.

Les documents publiés proviennent des Archives fédérales où sont conservés les actes du Parlement, du Gouvernement et des départements fédéraux (ministères). La Suisse ayant un gouvernement collégial, toutes les décisions de quelque portée relèvent du seul Conseil fédéral. De plus, les divers départements et offices sont concernés par l'un ou l'autre aspect de la politique étrangère de la Suisse. Il s'ensuit que les documents publiés ne reproduisent pas uniquement les actes du Département fédéral des Affaires étrangères; une part appréciable des textes provient des actes du gouvernement lui-même — ainsi les procès-verbaux des séances et les décisions du Conseil fédéral — de divers départements ou d'offices spécialisés, ou encore de délégations et de commissions spéciales qui ont transmis des rapports au gouvernement, sans oublier des lettres de personnalités officielles ou exerçant des fonctions semi-officielles, voire de représentants d'institutions privées.

La collection ne vise pas à documenter l'ensemble des événements extérieurs intéressant la Suisse ni à reconstituer toute l'évolution de la politique étrangère de la Confédération. Elle s'attache plutôt à illustrer les traits essentiels de la politique extérieure suisse dans ses diverses dimensions ainsi que les conceptions et les données fondamentales des relations internationales. Ont été retenus pour la publication d'abord des textes qui font saisir l'orientation générale de la politique extérieure suisse ou qui ont pu déterminer, à un moment donné, cette orientation; ensuite des textes qui montrent le rôle de la Suisse dans la politique internationale ou qui éclairent son attitude face à tel événement ou face à tel problème; des rapports, des analyses de situation qui contiennent des informations originales ou qui reflètent le point de vue du neutre sur des événements importants; enfin, des instructions, des avis, des notices et des correspondances qui sont indispensables à la compréhension de telle ou telle affaire.

Les documents sont présentés dans l'ordre chronologique à l'exception des textes placés en annexe. Afin d'en faciliter la consultation thématique, on a

¹ Anciennement: Département politique fédéral



établi une table méthodique et un index. En règle générale, les documents sont publiés intégralement et dans leur langue d'origine. Les passages supprimés sont indiqués par des points de suspension entre crochets; une note en donne parfois l'essentiel. Les formules de salutations ont été supprimées, sauf dans le cas où elles paraissent avoir une signification particulière.

La partie rédactionnelle est écrite dans la langue du directeur du volume. Elle se distingue du texte du document lui-même reproduit en caractère romain, par l'emploi de *l'italique*. Les passages soulignés ou en caractères espacés du document original sont également rendus par l'italique. Les interventions de la rédaction à l'intérieur du document figurent entre crochets. L'orthographe et la ponctuation ont été modifiées sans autre dans les cas de fautes évidentes ou pour unifier l'écriture à l'intérieur du texte.

L'en-tête des documents comprend les éléments suivants: la cote d'archives, le titre rédactionnel — pour les auteurs et les destinataires des documents, on indique soit les noms et les initiales des prénoms des personnes avec leur fonction, soit les administrations et les services concernés —, la qualification du texte (copie, minute) dans le cas où l'on n'a pu reproduire l'original, le genre du document, sa date et son lieu de rédaction. En outre, lorsque ces indications apparaissent sur l'original, l'en-tête peut comprendre encore: le degré de classification (confidentiel, secret) ou d'urgence du document, son numéro d'ordre, les initiales (ou la référence) du rédacteur et du secrétariat, l'objet du texte reproduit. Quand il est repris littéralement, le titre du document lui-même est rendu en PETITES CAPITALES DE CARACTÈRE ROMAIN. Lorsqu'elles sont suffisamment caractérisées dans le texte qui les introduit, les annexes sont reproduites sans nouvel intitulé. Des organigrammes en fin de chaque volume fournissent des renseignements sur la structure administrative et sur la représentation diplomatique de la Suisse à l'étranger et des pays étrangers en Suisse.

L'appareil critique est délibérément limité. Les notes visent avant tout à corriger les inconvénients de l'indispensable sélection, en fournissant notamment des références aux documents non publiés et aux imprimés officiels que le lecteur voudrait pouvoir consulter. Dans la mesure du possible, il est fait renvoi aux documents mentionnés dans les textes publiés, sauf dans les cas où leur contenu ressort suffisamment du document. La formule «non reproduit», sans indication de provenance, signifie que les documents en question figurent dans les mêmes dossiers que le texte reproduit. Lorsqu'un document présumé important a fait l'objet d'une recherche approfondie qui aboutit à un résultat négatif, on l'indique par la formule «non retrouvé».

Ces quelques règles ont pour objet d'assurer l'homogénéité de cette publication de documents qui couvre près d'un siècle tout en laissant aux éditeurs de chaque volume la liberté nécessaire pour tenir compte de l'esprit d'une époque et de la variété des problèmes qui se sont posés au gouvernement et au peuple suisses.

Genève et Berne, septembre 1979

Commission nationale pour la
publication de documents diplomatiques suisses
JACQUES FREYMOND, *Président*
OSCAR GAUYE, *Vice-président*

II. Introduction

Les années 1937-1938, séquence brève mais extraordinairement dense pour les relations internationales et la diplomatie suisse, sont marquées par la spectaculaire montée en puissance de l'Axe. Certes, pour l'Allemagne nazie, 1937 est encore une année de «veillée d'armes», pour reprendre un titre des Mémoires d'André François-Poncet. Hitler multiplie les déclarations rassurantes, dont celle donnée à la Suisse par l'entremise de l'ancien Conseiller fédéral Schulthess. En novembre 1937, cependant, le fameux «Protocole Hossbach» le révélera bien plus tard, Hitler déclare à ses conseillers que seule la voie de la violence permettra «la solution de la question allemande». Bien qu'elle digère encore la conquête de l'Ethiopie, l'Italie est profondément engagée dans la Guerre d'Espagne, à laquelle participe aussi la tristement célèbre «Légion Condor» allemande. Le 6 novembre 1937, elle adhère au Pacte antikomintern aux côtés de l'Allemagne et du Japon, qui s'est lancé dans la guerre en Chine.

1938 est pour Hitler l'année du passage à l'acte. Après avoir libéré le Reich des entraves internes que lui imposait le Traité de Versailles, il entreprend de modifier les frontières européennes à son profit. Le 11 mars 1938, il annexe l'Autriche. Le 30 septembre 1938, après des journées de tension extraordinaire pendant lesquelles l'Europe est au bord de la guerre, la Conférence de Munich lui accorde le territoire des Sudètes aux dépens de la Tchécoslovaquie. Dans ces deux crises, la faiblesse de la France et de la Grande-Bretagne a été manifeste. Quant à l'URSS, encore partisane déclarée de la sécurité collective et œuvrant à la formation d'un front commun contre l'Axe, elle n'a pas été invitée à Munich.

C'est dans ce contexte général de renversement du rapport des forces en faveur de ses deux puissants voisins du Nord et du Sud, décidés à tourner définitivement le dos à la sécurité collective et à l'ordre juridique international pour lui substituer, de manière toujours plus évidente, la seule loi de la force, que s'inscrit la politique extérieure suisse. Devant la menace, les responsables de cette politique estiment qu'ils n'ont guère d'autre choix que d'adopter une stratégie de survie visant à limiter le plus possible les risques pour l'indépendance du pays.

Plus que jamais la neutralité est leur maître mot, mais quel contenu lui donner? En 1920, pour pouvoir être membre de la Société des Nations (SdN), qui avait fini par admettre sa neutralité militaire, la Suisse avait estimé qu'elle pouvait envisager de participer à des sanctions économiques contre un Etat en rupture de Pacte. A la suite des expériences malheureuses faites avec l'Italie dans l'affaire d'Ethiopie, elle juge qu'elle ne peut plus sacrifier ses intérêts sur l'autel d'une sécurité collective inopérante et prendre le risque de provoquer ses voisins dictateurs. La grande affaire de sa diplomatie sera donc de «parcourir à l'envers le chemin de 1918 — 1920», selon les termes de Roland Ruffieux, c'est-à-dire de convaincre ses partenaires de la SdN de la libérer de l'obligation de sanctions économiques. Avec beaucoup de ténacité et finalement grâce à la bonne volonté des Grandes Puissances de la SdN, qui auraient préféré moins de publicité faite à l'affaiblissement de la sécurité collective, la Suisse parviendra à son but. Elle obtiendra également que l'Allemagne et l'Italie prennent acte de cette modification de son statut international, bien que celles-ci ne se montrent guère enchantées des obligations que la Suisse conserve envers la SdN, en tant que siège de son secrétariat.

La Suisse sera attentive à ces critiques, notamment dans l'affaire de Radio-Nations. Les relations avec l'institution de Genève ne sont plus ce qu'elles étaient. Le vide laissé par l'Italie, qui tend peu ou prou à transformer la SdN en

une coalition antifasciste, l'esprit de son Secrétaire général, qualifié de «Frente popular» par un diplomate suisse, et le combat mené par les journalistes accrédités à Genève en faveur de la condamnation sans réserve des forfaits des dictatures fascistes nourrissent la méfiance du Département politique fédéral.

Parallèlement aux distances qu'elle prend avec la SdN, la diplomatie suisse s'efforce d'améliorer ses relations avec le camp adverse. Sans doute l'Italie est-elle le champ privilégié de son action. Première démocratie libérale à s'y résoudre, la Suisse avait reconnu *de jure*, à la fin de l'année 1936, la souveraineté italienne sur l'Éthiopie. Elle recueille quelques fruits de cette démarche. Ciano admet que parmi les amis que l'Italie compte dans le milieu souvent hostile de la SdN, la Suisse et son Président Motta occupent la première place. La Suisse attend de cette amélioration du «climat» des avantages pour son commerce extérieur ou des facilités d'établissement pour ses ressortissants dans *l'Impero*. Le contentieux de presse et les menées irrédentistes visant le Tessin limitent toutefois les possibilités de rapprochement malgré une bonne volonté suisse évidente.

Le partenaire allemand manifeste une autre ambition, dispose d'une autre puissance. Le sentiment dominant de l'opinion publique, en Suisse alémanique surtout, est que le premier point du programme du parti nazi proclamant la réunion de tous les Allemands en un seul Etat concerne aussi la Suisse et que l'Allemagne cherche à miner les institutions démocratiques suisses. Une part importante de la presse se fait l'écho de ces menaces et s'en prend à la politique intérieure et extérieure nazie, dont la critique, à ses yeux, fait partie de la lutte pour l'indépendance suisse. De manière exagérée, caricaturale et irresponsable estime le Département politique fédéral, qui essaie de se rassurer auprès de l'Allemagne sur ses intentions à l'égard de la Suisse. Avec l'appui de certains milieux économiques, qui craignent un boycott des produits suisses, et encouragé par le nouveau Ministre de Suisse qu'il a nommé à Berlin, il ne cesse de mettre en garde la presse sur les conséquences de son attitude. Le conflit de presse avec l'Allemagne devient ainsi le lieu par excellence d'un débat révélateur des enjeux intérieurs et extérieurs de la société et de la politique suisses.

La reconnaissance extrêmement rapide de l'annexion de l'Autriche est aussi un élément de la politique suisse de bon voisinage. La déclaration du Conseil fédéral concernant cet événement est accueillie avec bienveillance par le gouvernement allemand, qui tient à en remercier les autorités suisses. Le Conseil fédéral y affirme, toutefois, la volonté du peuple suisse de défendre à tout prix sa patrie contre quiconque.

L'*Anschluss* est certainement une étape importante dans la prise de conscience de la nécessité d'améliorer l'instrument militaire. Dirigé contre tout agresseur, son renforcement pose moins de problèmes par rapport à la neutralité que la lutte idéologique. Le concept stratégique est, pour l'essentiel, largement statique. Le héraisson suisse investit beaucoup dans la fortification.

La question de l'inclusion du Liechtenstein dans la neutralité suisse se pose après l'*Anschluss*. La Confédération entreprend aussi d'organiser son approvisionnement de guerre.

L'*Anschluss* ouvre un triste chapitre dans la politique suisse envers les réfugiés et, singulièrement, envers les réfugiés juifs d'Autriche. Dès que leur afflux devient important et que la situation l'amène à penser qu'elle ne pourra plus se contenter de n'être qu'un pays de transit pour les réfugiés juifs, la Suisse leur ferme ses frontières. Elle prend l'initiative de négocier avec l'Allemagne un type de passeport permettant d'identifier l'immigrant juif potentiel avant son entrée en Suisse pour mieux lui en interdire l'accès. Cette négocia-

tion aboutit à l'infamant «J» apposé dans les passeports des Juifs souhaitant sortir du Reich. La publication de documents allemands à ce sujet en 1953, dans le volume V de la série D des *Akten zur deutschen Aussenpolitik*, avait fait grand bruit. On en trouvera ici la contrepartie suisse.

Dans la Crise des Sudètes, la Suisse adopte une extrême réserve. Elle s'abstient de mobiliser des troupes. Elle donne suite cependant à l'initiative des Etats-Unis lui demandant, parmi d'autres Etats, d'appuyer l'appel du Président Roosevelt en faveur de la paix par une démarche similaire auprès de Prague et de Berlin. Les autorités suisses exprimeront leur reconnaissance à Bénès pour les sacrifices consentis par son pays en faveur de la paix.

L'année 1938 voit un certain renforcement de la lutte contre la subversion nazie. Des journaux frontistes sont interdits, des enquêtes sont ouvertes contre des mouvements frontistes soupçonnés d'atteinte à l'indépendance de la Confédération. Le Conseil fédéral veille toutefois à ne pas pousser trop loin la politique de répression. Il parvient notamment à neutraliser les initiatives bâloises visant à interdire sur le plan cantonal les groupements de la colonie allemande et les mouvements extrémistes de droite suisses.

La politique espagnole du Conseil fédéral est marquée par une série d'adaptations au renforcement de la position de Franco, tout en maintenant des relations officielles avec le Gouvernement légal de la République pour lequel il n'a guère de sympathie. Dans un premier temps, une mission inofficielle de l'Office suisse d'expansion commerciale s'installera à Burgos et négociera un accord économique. Puis en mai 1938, le Conseil fédéral enverra un diplomate à Burgos avec le titre de représentant officieux de la Suisse. Par rapport aux belligérants, il continue d'appliquer avec rigueur les arrêtés de neutralité de 1936 et de réprimer en Suisse propagande et recrutement. «Brigadistes» et communistes suisses, qui bravent le plus manifestement la loi, sont particulièrement touchés. Les souffrances engendrées par la Guerre civile ne laissent pas la Suisse indifférente. Le CICR est actif en Espagne et le Conseil fédéral lui accorde un soutien financier extraordinaire, en particulier lors de l'évacuation de Madrid. Ce dernier se montre aussi préoccupé par la question du bombardement des populations civiles.

La Suisse réussit-elle à maintenir ses bonnes relations avec les démocraties occidentales en dépit de l'adaptation de sa politique extérieure aux bouleversements imposés par l'Axe sur la scène internationale? La réponse apparaît positive malgré certaines manifestations d'humeur. On peut d'ailleurs se demander si la France et l'Angleterre ont d'autre choix que celui d'accepter cette politique. Elles savent que malgré les courants autoritaires qui la travaillent, la Suisse demeure un môle démocratique qu'il serait risqué de ne pas ménager, même si elle donne aux Anglais l'impression de «trop penser à elle-même» et si la droite suisse est peu amène envers la France du «Front populaire». Bien qu'extrêmement flatteur pour la Suisse, le discours de Daladier du 17 mai 1938 relève le sacrifice que la France consent dans l'affaire du statut d'Huningue sur l'autel de l'amitié franco-suisse.

Pour sa part, la Suisse est bien consciente que le retour à la neutralité intégrale ne peut se faire qu'avec le concours franco-britannique. Elle s'efforce de l'obtenir à travers de multiples consultations ou en donnant à la France des assurances quant à la défense de son espace aérien. En 1937, elle reçoit le Maréchal Pétain aux manœuvres de la 1^{er} Division. La même année, elle nomme l'un de ses plus grands commis, Walter Stucki, Ministre de Suisse à Paris. Il donnera un relief certain à son «ambassade». Les efforts qu'il consent pour consolider la position de la Suisse demeurent toutefois empreints de réalisme. Il déconseille l'exportation d'armements en France et n'hésite pas à

recourir à l'arme financière pour obtenir la ratification par la France de la convention franco-suisse concernant la double imposition.

Envers les Etats-Unis, la Suisse veille surtout à ne pas donner trop l'impression de s'éloigner du camp libéral. Tout en refusant d'accueillir la conférence sur les réfugiés proposée par Roosevelt, elle se rend tout de même à la Conférence d'Evian. Elle attache du prix à lui expliquer sa politique envers les réfugiés. Elle transfère aux Etats-Unis une partie de ses réserves d'or par souci de sécurité et pour financer son éventuel approvisionnement de guerre.

Vingt ans après la Révolution d'Octobre, la Suisse n'entretient toujours pas de relations diplomatiques avec l'Union soviétique, ce qui n'empêche pas certains échanges commerciaux. Sa perception de la menace communiste constitue cependant un obstacle formidable à toute normalisation. Elle pèse d'ailleurs sur l'ensemble du comportement suisse face à la polarisation entre fascisme et antifascisme qui divise l'Europe. Sans interdire le parti communiste sur le plan fédéral, la Suisse lutte énergiquement contre sa propagande et ses représentants. L'URSS se contente de l'abstention dans le vote du Conseil de la SdN libérant la Suisse de l'obligation de sanctions économiques.

Les relations avec les moyens et petits Etats européens ainsi qu'avec le reste du monde sont insuffisamment illustrées dans le présent volume pour en dégager le suivi d'une politique. Les documents qui les concernent renvoient le plus souvent à une problématique spécifique ou à la perception suisse d'un moment de la vie de ces Etats. Par rapport à la politique de neutralité, toutefois, il est intéressant d'observer qu'en Asie la doctrine suisse admet l'exportation d'armes vers deux parties en conflit, le Japon et la Chine, tandis qu'elle l'avait interdite vers les deux Espagnes. La Suisse ne reconnaît pas le Mandchoukouo, alors qu'elle a reconnu la souveraineté italienne sur l'Ethiopie. La pratique n'est donc pas la même pour le proche et le lointain.

La Suisse entend aussi différencier sa politique de neutralité de celle des autres pays neutres. Les échanges de vues avec les Etats du Nord de l'Europe sont éloquentes à cet égard. Ils illustrent, notamment, le scepticisme suisse face à leurs initiatives visant à relancer le désarmement. A sa manière, cependant, la Suisse se préoccupe du contenu positif de sa neutralité, à travers l'œuvre du Comité international de la Croix-Rouge en premier lieu, mais le concept de «neutralité active» est abordé aussi dans le cadre d'un projet d'hébergement en Suisse des prisonniers de guerre et des internés civils.

L'illustration des relations économiques et financières de la Suisse avec l'étranger a présenté des difficultés particulières. D'une part, la masse des documents à consulter est considérable, d'autre part, les questions traitées font le plus souvent l'objet de débats d'experts très techniques, dont la reproduction n'était guère envisageable. Les éditeurs de ce volume se sont toutefois efforcés de présenter au moins les décisions du Conseil fédéral les plus importantes sur ces questions, avec l'exposé de leur problématique, de même que certains rapports et analyses de négociateurs et de dirigeants de la Banque nationale. Malgré la crise dont elle n'est pas vraiment sortie, la position internationale de la Suisse apparaît très forte dans les domaines économique et financier. On l'observe à plusieurs reprises, notamment avec l'Allemagne, que l'inconvertibilité du *Reichsmark* contraint à la défensive et amène à convoiter le franc suisse. Il va de soi que le Gouvernement fédéral suit et analyse le déroulement des événements avec la plus grande attention; son regard, par la force des choses, porte avant tout sur l'Europe. Les rapports en provenance des représentations suisses à l'étranger prennent donc, dans ce volume, une place relativement importante. Leur qualité est, certes, inégale. Tandis que de Londres ou Washington arrivent peu d'informations dignes d'intérêt, les légations

de Suisse à Paris, Rome, Berlin, mais aussi à Vienne et Varsovie, traitent intensément de la situation européenne et quelques-uns de leurs rapports apportent des informations plus particulièrement intéressantes. Les rapports consulaires provenant d'Allemagne, d'Italie et d'Espagne valent par l'immédiateté de leur regard. Quelques uns sont empreints d'émotion comme la description de la «Nuit de Cristal» à Cologne par le consul von Weiss. Ils offrent souvent une vue des événements plus précise que les rapports des légations.

Tous les historiens savent qu'il est souvent impossible de distinguer entre politique extérieure et politique intérieure. C'est donc consciemment que les éditeurs n'ont pas dressé de barrière artificielle entre ces domaines. Ainsi la confrontation avec le communisme et les fascismes reflète autant les processus de fermentation internes que les défis de politique extérieure. Cela vaut également pour beaucoup d'autres thèmes abordés ici.

Transcendant souvent le seul cadre des relations internationales, ce volume contient, en fin de compte, certains éléments d'une véritable fresque de la vie et de la mort des hommes et des femmes à la veille de la Deuxième Guerre mondiale, au moment où le drame se noue. Il illustre au plus haut point la difficulté pour l'humanité de procurer à chacun la dignité de vie à laquelle il a droit et d'assurer la police contre les tenants d'idéologies d'exclusion, lorsque ceux-ci s'emparent de l'Etat pour le mettre au service de ce que William Rappard appelait, au lendemain de la Conférence de Munich, «un gangstérisme tout à fait conscient et délibéré».

Il reste aux éditeurs l'agréable devoir de remercier les personnes et institutions, dont le concours a été indispensable à la réalisation de ce volume. Outre les nombreux amis et spécialistes qu'ils ont trop souvent sollicités, leur reconnaissance va plus particulièrement au Directeur des Archives fédérales, M. Christoph Graf, dont l'appui a permis l'achèvement de ce volume dans les meilleures conditions après la mort de M. Gauye, ainsi qu'à M. Gerald Arlettaz pour ses conseils amicaux et toujours avisés; à Mme Annemarie Greub, qui a préparé le manuscrit final et en a dactylographié la table méthodique avec un soin remarquable; à M^{me} Rea Imboden et à M. Alain Clavien, qui ont apporté leur aide précieuse à la réalisation de l'index; à M. Heinz Bähler, des Editions Benteli, qui fut pendant quinze ans l'interlocuteur compétent des collaborateurs des *Documents diplomatiques suisses* pour l'impression des volumes; à Mme Emma Staffelbach, également des Editions Benteli; à MM. Robert Rösch, Martin Reber, Hans Kohler et Hans Walther, du Service de la salle de lecture des Archives fédérales, et à l'Institut universitaire de hautes études internationales, de Genève.

Le Fonds national suisse de la recherche scientifique, en assurant la majeure partie du financement de ce volume, et l'Académie suisse des sciences humaines ont droit également à toute leur gratitude.

†

Ce volume allait être mis sous presse, lorsque M. André Wälti, Chef du Service de la salle de lecture des Archives fédérales, nous a quittés. Tous les chercheurs qui ont bénéficié de ses conseils se souviendront avec émotion de l'immense compétence et de l'extrême serviabilité avec lesquels M. Wälti répondait à leurs questions les plus difficiles. Sans l'appui généreux de cette personnalité qui fit honneur aux Archives fédérales, la collection des *Documents diplomatique suisses* ne serait pas ce qu'elle est. Au nom de tous les collaborateurs qui

ont travaillé à cette série, les éditeurs du présent volume tiennent à rendre ici un vibrant et reconnaissant hommage à André Wälti.

Berne et Brigue, mai 1994

DANIEL BOURGEOIS
GABRIEL IMBODEN